

Histoire

LA FÊTE DE LA MUSIQUE, LA PLUS ANCIENNE DES « FÊTES NOUVELLES »

Charitini Karakostaki

21/06/2019

Le 21 juin 1982, jour symbolique du solstice d'été, est lancée la première Fête de la musique. Son succès immédiat, jamais démenti au fil des ans, en a fait un phénomène de société. Charitini Karakostaki, sociologue, revient pour la Fondation sur l'origine de cette fête et ses ressorts qui en font un des événements les plus populaires de l'année.

De toutes les fêtes qui scandent aujourd'hui le calendrier urbain, la Fête de la musique connaît peut-être le plus grand succès, bénéficiant d'un taux d'approbation impressionnant, voire de dévotion, de la part des citoyens de Paris et des nombreuses autres villes françaises. Est-ce peut-être à cause de son « ancienneté » ? Lancée en 1981, la plus ancienne des « fêtes nouvelles » ouvre la voie à la création d'une pluralité de festivités et de ritualités urbaines¹ comme la Nuit blanche à Paris, les Allumées à Nantes, Lille 3000 et tant d'autres. Ou est-ce, tout simplement, à cause de son thème ? La musique, ce penchant humain primordial capable d'unir tous les hommes indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur classe sociale ou de leur nationalité ? La Fête de la musique célèbre cette année sa 37^e édition et, à condition que la météo se montre bienveillante, des centaines de milliers de citoyens (catégorie qui comprend inséparablement les natifs et les touristes) envahiront de nouveau les rues pour partager ce qu'Émile Durkheim appellerait un pur moment « d'effervescence collective ».

Or, comment en est-on arrivé là ? Qu'est-ce qui a fait qu'une fête lancée par un ministre de la Culture, Jack Lang, comme nous rappellent chaque année à la même époque les journaux, devienne un des événements les plus aimés et les plus attendus de l'année ? Et si c'est un ministre de la Culture qui se trouve derrière son lancement, comment a-t-il eu l'idée d'une fête laïque et populaire qui ferait événement ? Enfin, qu'est-ce qui a amené les Français à répondre par l'affirmative à son invitation et à saisir sans hésitation leurs instruments pour sortir dans la rue et y faire de la musique ? Ce qui paraît aujourd'hui une évidence ne fut guère ni une affaire facile ni une affaire évidente au moment de son lancement, si bien que cet article s'efforce de remonter aux origines de cette fête pour le démontrer.

La conception d'une idée

Jack Lang est le créateur de la Fête de la musique le plus légitime. Toute sa biographie jusqu'au moment où il a occupé le poste de ministre de la Culture témoigne de ses capacités exceptionnelles d'inventivité et d'innovation. Déjà en 1963, alors qu'il est encore étudiant, il crée le festival du Théâtre universitaire de Nancy. En 1978, nommé à la tête de la Délégation nationale aux élections européennes par François Mitterrand, il élabore un plan d'événements et d'initiatives qui affirment son rêve d'une politique revêtant une allure festive. Il organise ainsi deux rassemblements d'envergure, un inaugural à Lille, où il fait venir les grandes figures de la social-démocratie européenne (Willy Brandt, Felipe González, Mário Soares, Giorgio Strehler et Melina Mercouri), et une cérémonie de clôture encore plus impressionnante au-dessus des jardins du Trocadéro, juste en face de la tour Eiffel, rompant avec la tradition qui, jusqu'à cette époque, voulait que la gauche n'organise pas ses manifestations en plein centre de Paris². Toutes les stars socialistes s'y pressent à nouveau et l'Orchestre symphonique de Londres interprète la « Symphonie fantastique » d'Hector Berlioz. Deux ans plus tard, quand François Mitterrand est élu au pouvoir, Jack Lang conçoit une cérémonie originale à forte dimension symbolique au Panthéon, précédée d'un bain de foule du nouveau président rue Soufflot, alors que l'orchestre de Paris interprète la plus européenne des symphonies, la « Neuvième » de Ludwig van Beethoven³ sous la direction de Daniel Barenboïm et que la chorale chante *La Marseillaise* avec Plácido Domingo à sa tête.

Nul doute que toutes ces expériences de l'appropriation festive de l'espace public, riches en émotions, ont occupé une place importante dans son bagage lorsqu'il a accédé au poste de ministre de la Culture. Au moment où il a pris la décision de créer une fête de la musique, il connaissait déjà les difficultés liées à l'organisation d'un événement public, à la désobéissance de la foule mais aussi à l'appétit des gens de participer à un événement rempli de spontanéité et de bonheur. Certes, Jack Lang est le créateur irréfutable de la Fête de la musique et, pourtant, quand on lui pose la question de savoir qui a eu l'idée, c'est ainsi qu'il relate sa conception :

« La Fête de la musique est le fruit d'une conversation entre Maurice Fleuret, Christian Dupavillon et moi. Nous nous retrouvons assez régulièrement pour des brainstormings un peu débridés, d'où surgissent parfois des idées inattendues. D'autres amis viennent s'agréger à ces échanges impromptus, comme Véronique Saint-Geours, conseillère de presse. Son *feeling* et ses intuitions se révéleront utiles. Un jour de février 1982, au cours d'une de ces discussions, j'avance l'idée que le temps est peut-être venu, après avoir beaucoup travaillé depuis six mois pour les artistes et les créateurs, de proposer aux citoyens d'être eux-mêmes acteurs d'événements. Que peut-on imaginer ? Maurice Fleuret évoque dans un rapport cette réalité, encore méconnue : le pays regorge de musiciens amateurs. Pourquoi ne pas leur donner, pour une fois, le pouvoir culturel ?⁴ »

Ce témoignage nous rappelle une réalité essentielle : un ministre n'est ni ne travaille jamais tout à fait « seul ». Le biographe de Jack Lang parle d'une « garde rapprochée » autour du ministre, avec des « rôles supplémentaires assignés à chacun à côté ou au-delà de ses fonctions officielles ». Maurice Fleuret, nommé directeur de la Musique est ainsi considéré le deuxième « créateur » de la fête dans l'ordre⁵. Musicologue passionné d'œuvres contemporaines, producteur d'une émission hebdomadaire à la radio (« Événements-musiques ») et directeur de nombreux festivals, notamment de celui de Lille. En outre, Christian Dupavillon doit aussi avoir sa part dans la conception de cette idée. Architecte de formation, il a joué dans le cabinet ministériel le rôle du maître des cérémonies. Sa principale mission consistait à organiser des fêtes et des manifestations, populaires ou prestigieuses, apportant des idées nouvelles, capables de bousculer les conventions et les habitudes⁶. Alain Surrans, aujourd'hui directeur d'Angers-Nantes Opéra, à l'époque directeur du cabinet de Maurice Fleuret à la direction de la Musique, se rappelle effectivement cette discussion entre les trois hommes dont parle Jack Lang plus haut. Il garde notamment le souvenir de Maurice Fleuret sortant de la réunion et lui disant : « Christian Dupavillon a eu une idée géniale ! Il faut faire une manif ! » Il s'agissait en réalité d'une réunion à propos des résultats d'une recherche, selon lesquels un Français sur dix possédait un instrument musical sans nécessairement en jouer et un jeune sur deux, entre quinze et dix-neuf ans, faisait de la musique. L'idée de « faire une manif » devait être une réponse à cela, une sorte de réaction sous forme de politique publique pour encourager les musiciens apprentis ou amateurs à « faire de la musique ».

Cette idée initiale a été travaillée et retravaillée pendant des mois au sein de l'équipe ministérielle avant d'aboutir à la première édition de ce qui deviendrait plus tard la Fête de la musique. Plus spécifiquement, nous pouvons supposer que l'influence de Maurice Fleuret fut sur ce point décisive, d'autant plus qu'il avait déjà essayé une recette culturelle dans laquelle il mélangeait professionnels et amateurs dans un cadre festif, au festival d'Alziprato en Corse, dont il fut le directeur entre 1977 et 1979. Il avait alors orchestré des mises en fête de villages avec la participation de la population, avec des concerts de rue, des scènes théâtrales et des projections de films sur des murs de maisons et sur des draps tendus. Dans ce cadre, un « concert promenade », intitulé « *paese i musica* » et regroupant, outre des musiciens professionnels, les gens de la municipalité et les habitants de la ville⁷, avait été réalisé.

Il n'y a aucun doute que Maurice Fleuret a contribué à convaincre Jack Lang que l'idée de Christian Dupavillon de « faire une manif » allait dans le bon sens et qu'elle avait de grandes chances de réussir. Mais pas seulement lui. Claude Mollard, chargé de mission auprès du ministre, témoigne aussi, de son côté, d'un processus créatif et conceptuel qui impliquait de nombreuses personnes de statuts et de fonctions différents et qui collaboraient dans un esprit d'équipe :

« Comme aux Galeries Lafayette, à tout moment il s'y passe quelque chose. Les couloirs (rue de

Valois) bruissent d'artistes de tous les arts, élus de toutes les régions, critiques et journalistes de toutes les gazettes, hommes de lettres et philosophes, hommes politiques et femmes esthètes, et l'incontournable Jean-Paul Aron dont le rire sonore vient distraire vers la fin de la matinée. Jack Lang l'a nommé 'ambassadeur chargé des relations culturelles internationales'. Il fera de même avec Tomi Ungerer pour développer les relations culturelles et politiques avec l'Allemagne. Une simple lettre suffit, et le mot 'ambassadeur' n'a évidemment pas de connotation diplomatique. Mais c'est un sésame. C'est une manière de reconnaître les capacités de quelqu'un, de le mobiliser pour une action, d'en faire un relais pour le ministère. Autant Jean-Paul Aron sait faire sonner ses éclats de voix dans le bureau de Monique Lang, autant dans le bureau voisin de Christian Dupavillon, le ton est plus doux, en apparence du moins. Mais les événements qu'il propose font du bruit.

On ne sait pas exactement qui a eu l'idée de la Fête de la musique. Mais elle est née dans cette ambiance dont elle est aussi le fruit. Jack Lang l'a lancée et promue avec son talent et a su développer son audience. Il a capté le potentiel de cette idée. Plus qu'une idée, c'est pour lui une sorte d'incarnation de l'une des finalités de sa politique culturelle : développer des relations fraternelles dans des temps forts de rencontre et d'expression aussi bien individuelle que collective.

[...]

Christian Dupavillon s'attribue volontiers la découverte de l'idée. S'il était encore de ce monde, Maurice Fleuret protesterait pour revendiquer sa propre conception qui allait tellement dans le sens de sa volonté de développement des pratiques musicales. Jean-Paul Aron, chez qui fusaient les idées et qui encouragea la naissance du Centre national des arts culinaires que je proposai en 1985, la revendiquerait aussi. Lui non plus n'est plus là pour témoigner. Je ne m'en souviens pas moi non plus. Pas plus que Véronique Saint-Geours qui, au cabinet, s'occupait de son lancement dans les médias. Elle soutenait le dessin de la première affiche en insistant sur le double sens du mot : « faites de la musique », disait-elle ! Il faut inviter les Français à descendre dans la rue faire de la musique.⁸ »

Des deux témoignages cités ci-dessus, nous retenons deux phrases : « La Fête de la musique est le fruit d'une discussion » et « On ne sait pas exactement qui a eu l'idée de la Fête de la musique ». La pratique analytique procédurale qui consiste à imputer une action à un sujet individuel s'avère dans ce cas difficile. En effet, nous constatons que ce que l'on relève dans les récits, c'est un collectif composé de nombreuses personnes, c'est-à-dire de nombreux acteurs qui agissent en tant qu'unité, constituant un véritable groupe social, au sens que lui donne Margaret Gilbert : pensant et agissant comme un « sujet pluriel⁹ ». Le ministre doit certainement occuper le devant de la scène ; il est l'incarnation de l'institution et, de ce point de vue, il est nécessaire et indispensable. Or, le fonctionnement du cabinet ressemble beaucoup à un laboratoire de recherche, régi par le principe du partage des tâches, dans lequel des scientifiques travaillent à un but commun, chacun selon sa

fonction, mais en collaboration et subordonnés à un chef¹⁰.

Proclamation et justification

Au mois d'avril 1982, l'entreprise MC Conseil est convoquée pour estimer les coûts de communication, il s'agit de trouver un nom et des supports médias pour relayer la manifestation. Le budget prévisionnel est établi à 435 120 francs (c'est-à-dire environ 66 000 euros). Le ministre de la Culture avait déjà prévu un budget conséquent pour les politiques culturelles de 1983 et la consigne était de ne pas effrayer le ministère des Finances. Mais, comme l'indique Jean-Michel Djian, chacun des protagonistes savait qu'il s'agissait moins d'une histoire de gros sous que de *vista*. Les préparations durent à peu près trois mois. Jack Lang relate :

« Je me souviens de quelques réunions tenues fin avril dans mon bureau. C'était surréaliste. On se répartissait les tâches sans imaginer une seconde que c'était une folie. Je ne sais pas pourquoi mais, après avoir hésité, je sentais qu'il fallait y aller.¹¹ »

De son côté, Alain Surrans se remémore que le vrai débat qui a précédé la Fête de la musique était centré sur la date :

« Le cabinet du ministre a hésité entre trois : le 22 novembre, jour de la Sainte-Cécile, la patronne des musiciens, mais c'était loin et déjà l'automne ; le 21 juin parce que c'était le solstice d'été et qu'à la différence de nos voisins européens il ne s'y passait officiellement rien et le 24 juin, date des feux de la Saint-Jean, un jour très propice à la fête. Je me souviens très bien qu'André Larquière¹² avait repoussé cette date car il voulait une fête laïque¹³. »

La Fête de la musique est enfin annoncée par le ministre de la Culture et le directeur de la Musique dans une conférence de presse sous le portique du Palais-Royal – un lieu jugé « inhabituel » par les 79 journalistes, responsables de radio et des chaînes de télévision, sur 420 invités¹⁴. Pour que l'idée d'une fête surgie de nulle part ne paraisse pas absurde, elle devrait être pourvue d'une justification qui la légitime. Les deux créateurs se sont ainsi chargés de développer l'argument de base : plus de cinq millions de Français possèdent un instrument de musique mais peu de Français pratiquent la musique régulièrement. Par ailleurs, les manifestations musicales organisées jusqu'à présent ne concernent qu'une minorité de Français. Qui plus est, l'industrie et l'artisanat nationaux des facteurs instrumentaux sont supplantés par l'importation.

La Fête de la musique se veut donc d'abord une tentative de réparation de cette injustice. Elle se présente comme une offrande aux citoyens et comme partie prenante d'une politique publique qui souhaite valoriser une activité chère aux citoyens mais jusqu'alors méprisée par l'État central. L'objectif est de sortir la musique du placard pour qu'elle se répande dans les rues, dans l'espace

public, et de montrer que l'État est concerné. On commence par appeler les cinq millions de musiciens amateurs et professionnels à descendre « jouer » et chanter dans la rue pour « rendre tangible l'immense mouvement des Français vers la musique », selon l'expression de Maurice Fleuret. En effet, la fête ne s'adresse pas seulement aux musiciens, elle les prend comme point de départ, certes, mais elle est destinée à tous les citoyens, indépendamment de leurs connaissances musicales, et elle les invite à participer en tant que musiciens et qu'auditeurs.

Le lendemain, l'article du *Monde* consacré à la conférence de presse annonce que :
« Cette fête de la musique s'adresse à tous soit individuellement, soit dans des manifestations organisées par les élus et les associations sur les places, dans les kiosques à musique, les églises, les parcs, etc. Les préfetures et les municipalités apporteront toutes les facilités nécessaires pour la réussite de cette « action globale », destinée à appuyer la nouvelle politique musicale de l'État. Le ministère de la Culture met à la disposition des collectivités et des différents organisateurs un matériel de promotion et un service de renseignements téléphoniques disposant de nombreuses lignes (236-02-26, 236-40-18, 236-57-91, etc.).¹⁵ »

On ne peut pas savoir combien de fois ont sonné ces lignes téléphoniques, combien de personnes ont demandé des renseignements, combien ont appelé pour faire une blague et ensuite raccrocher, mais on apprend, dans un autre article du *Monde*¹⁶, que depuis ladite conférence de presse le standard du ministère est bloqué en permanence et que dix lignes supplémentaires ont dû être installées pour répondre aux appels qui se succèdent sans interruption de 9 heures à 19 heures. Effectivement, une fois la fête proclamée, tout un travail d'appui et de promotion a dû être mis en place : cent mille affiches ont été tirées, dix mille dossiers envoyés aux maires et aux directions régionales de la culture. Les préfets ont reçu des télex du ministère de l'Intérieur, l'Éducation nationale a prévenu tous les rectorats, l'archevêché de Paris a invité tous les diocèses à participer à la fête, les cinq mille fanfares et harmonies de France ont été alertées.

Les premières années de la Fête de la musique

La première Fête de la musique ne devrait durer qu'une demi-heure, de 20 h 30 à 21 heures, et pourtant un grand nombre d'événements étaient prévus par les organisateurs, non seulement à Paris, mais dans la plupart des villes et régions du pays. Le lendemain de la première Fête de la musique, une multitude d'articles écrits sous forme de reportages et de nombreuses images capturées sur le terrain submergent les quotidiens et la télévision. Cependant, les lecteurs et les téléspectateurs ne retrouvent pas vraiment le type d'articles qu'ils sont habitués à lire le lendemain d'une fête publique. Dans *Le Monde* du 23 juin, on ne lit nulle part que la fête a été couronnée de succès, ni qu'elle fut grandiose. Au lieu des phrases clichés où la foule est en liesse et

l'enthousiasme déborde, les journaux proposent un nombre de récits personnels et divers dans lesquels les rédacteurs font part de leur propre expérience de cette fête inédite, qui est premièrement vécue comme une « sortie » dans la ville, permettant aux lecteurs de revivre une promenade musicale inattendue et unique¹⁷. En même temps, les reportages télévisés révèlent une multitude de gens dans les rues, dont beaucoup d'enfants, avec leurs instruments – des flûtes, des mélodicas, des tambourins et d'autres instruments de percussion –, s'adonnant à un joyeux exercice d'improvisation.

Or, l'élément cocasse est que le soir de la première Fête de la musique, la France bat le Koweït au premier tour de la Coupe du monde de football en Espagne par quatre buts à un. L'une des scènes décrites fréquemment dans les journaux les jours qui suivent est ainsi celle des supporters de l'équipe de France qui, après s'être abstenus de participer à la fête, sortent finalement dans les rues de la ville à la fin du match, habillés et maquillés aux couleurs de leur équipe, chantant l'hymne national et s'associant ainsi aux musiciens amateurs.

Dans les années qui suivent, l'objectif de la Fête de la musique fut, dans une large mesure, de promouvoir une conception « élargie » de la musique mettant en scène et célébrant tous les genres musicaux à parts égales : le rock, le jazz, le rap, la techno et bien d'autres styles qui n'étaient pas officiellement « reconnus », ni enseignés, comme la musique classique par exemple, et qui ne bénéficiaient pas d'aides ou de subventions de l'État. Il s'agissait alors de légitimer des pratiques musicales innovantes, de soutenir des projets expérimentaux et de faire circuler une nouvelle conception de la musique. C'est sans doute dans ce contexte que Nicolas Frize, compositeur iconoclaste et utopiste, créa une œuvre atypique qui fut interprétée dans la cour du Palais-Royal pour la deuxième édition de la Fête de la musique en 1983. Sa contribution fut un concert de baisers « joués » entièrement par les « bouches » de quatre cents bénévoles recrutés après audition. Il s'agissait en fait de deux concerts sur la même partition, chacun interprété par un groupe différent de deux cents personnes. L'histoire veut qu'entre les deux se déroula le concert de la « Cinquième Symphonie » de Ludwig von Beethoven donné par l'Orchestre de Paris sous la direction de Daniel Barenboïm qui avait déjà dirigé le concert de la cérémonie d'investiture devant le Panthéon. D'après Nicolas Frize, Daniel Barenboïm n'a pas voulu lui adresser la parole ni quand il le précéda ni lorsqu'il lui succéda pour démontrer que tout le monde n'était pas d'accord avec l'idée d'une fête qui voulait célébrer indistinctement tous les genres musicaux sur un même pied d'égalité.

Or, pendant les quatre premières années de sa vie la Fête semble parcourir un chemin sans entraves et sans déroutes. Quelques bastions de résistance, des difficultés de communication entre les différents acteurs ainsi que certaines hésitations et méfiances ont induit des péripéties ponctuelles, sans remettre pour autant en cause le principe même de la fête. L'hostilité montrée

lors de ces premières années par certains grands établissements de renom, comme l'Opéra de Paris en 1982 qui ne voulait pas ouvrir ses portes et se contenta de donner un concert sur son parvis, ainsi que le mécontentement des syndicats de musiciens, qui au début ne voulaient pas « légitimer » par leur participation « un truc d'amateurs », ont été vite dépassés. Le seul « incident » à couleur politique, à savoir l'interdiction momentanée, en 1985, par la Mairie de Paris à cent-vingt élèves de l'école Paul-Éluard de Vitry-sur-Seine de présenter leur spectacle sur le quai Saint-Bernard, parce que le maire du 5^e arrondissement, Jean Tibéri, l'avait réservé pour les fêtes d'automne, a été vite réglé et oublié.

1986 : le pari de la cohabitation

C'est plutôt l'année 1986 qui marque un moment décisif pour l'avenir de la Fête de la musique. Les élections législatives du 16 mars donnent la majorité à la droite, provoquant ainsi la première cohabitation dans l'histoire du pays. Le maire de Paris, Jacques Chirac, devient Premier ministre et François Léotard succède à Jack Lang rue de Valois, encadré par Philippe de Villiers, nommé secrétaire d'État à la Culture. Le nouveau ministre ne semble pas avoir de vision précise pour la culture¹⁸, mais il a une consigne stricte de Matignon : il doit rompre avec la « politique de la gauche » des cinq dernières années. Sous ce prisme, l'abandon de la Fête de la musique paraît momentanément une bonne idée, capable de symboliser la rupture.

Maurice Fleuret, qui demeure à son poste de directeur de la Musique, n'est pas prêt à céder aux jeux politiques de la cohabitation et à lâcher cette fête dont il partageait lui-même la paternité. Un mois après les élections, en avril 1986, il suscite, comme principe de précaution, la création d'une association loi 1901 intitulée « Association pour la Fête de la musique » au conseil administratif de laquelle il installe le « gratin du showbiz » français (Gérard Depardieu, Dominique Rocheteau et Ariane Mnouchkine), ainsi que certaines personnalités intellectuelles et politiques de renom (Simone de Beauvoir, Tomi Ungerer et Pierre Mauroy). Quand François Léotard apprend la composition partisane de l'association, il est « ulcéré¹⁹ ». Il comprend qu'il ne pourra probablement pas supprimer la manifestation, mais il n'est pas prêt à travailler dans une direction qui faciliterait son déroulement. Dans le même temps, les collectivités locales, qui ont l'expérience des quatre Fêtes de la musique précédentes, prennent le relais et agissent de façon autonome. Certaines, croyant que la Fête de la musique aura lieu comme chaque année, n'attendent pas la proclamation officielle de l'État, qui de toute façon arrive chaque fois trop tard dans l'année, et commencent à se préparer. De même pour les chaînes de télévision et les stations de radio qui se sont déjà habituées à assurer la couverture des événements ainsi qu'à planifier leurs programmes pour l'occasion. Maurice Fleuret ne détourne aucune de ces initiatives, bien au contraire, il les encourage et travaille pour l'organisation d'une Fête de la musique réussie.

Or, le temps passe et le ministre de la Culture ne semble pas décidé à autoriser la fête ; il est d'ailleurs déjà largement en retard par rapport au calendrier coutumier. Un mois avant le 21 juin, Maurice Fleuret, véritablement inquiet, décide de jouer son va-tout. Il adresse une note à François Léotard dans laquelle il indique les gênes et les encombres du non-respect des délais de la part du ministère pour l'officialisation de l'organisation de la Fête de la musique. Plus précisément, il écrit : « [...] Il y a maintenant quinze jours, j'ai soumis à votre Cabinet le texte d'un communiqué de presse annonçant la Fête de la musique. Or ce communiqué n'a toujours pas été envoyé à la presse. J'ai par ailleurs transmis, pour signature, cinq lettres adressées par vous au ministre de l'Intérieur, au ministre de l'Équipement, au maire de Paris, au préfet de police et à l'archevêque de Paris. Ces lettres sont d'une importance capitale pour que les manifestations de la Fête de la musique se déroulent le mieux possible, à Paris surtout.

[...] Je tiens donc à appeler votre attention sur la gravité de cette situation. Je pense aux nombreuses chaînes de télévision et de radio qui projettent d'organiser à Paris, le 21 juin, des concerts pour la Fête de la musique. Les responsables ont déposé auprès de la préfecture de police des demandes d'autorisation qui ne seront satisfaites que si vous intervenez personnellement et directement auprès du préfet de police de Paris²⁰. »

Le lendemain, il obtient la réponse du ministère : « La Fête aura probablement lieu » et « le principe d'une conférence de presse est même décidé ». Mais les jours passent et rien ne change. Jusqu'au 10 juin, le ministre n'a toujours pas officialisé lui-même la tenue de la Fête de la musique. C'est alors que Maurice Fleuret décide d'être plus offensif et il lance l'argument que la Fête de la musique est devenue déjà un événement autonome dont la puissance symbolique dépasse sa portée politique. Il affirme ainsi que le ministère n'a pas besoin de la décréter. Faisant déjà partie de l'histoire, elle n'appartient qu'aux gens qui l'organisent, à ses participants résolus. Dans sa nouvelle note, il écrit : « En cinq ans, la Fête de la musique n'a pas seulement démontré qu'elle était le plus grand festival du monde, le plus court et le moins cher. Elle est très vite devenue une nécessité pour les musiciens de tous les genres et de tous les niveaux. Le ministère n'a pas besoin de la décréter. Il n'a qu'à confirmer par son soutien le rôle que joue au plan national la moindre initiative locale, à faire circuler l'information des partenaires de ce vaste événement, à mettre en perspective toutes les composantes qui sont celles mêmes de la vie musicale du pays. »

Le lendemain, le ministre de la Culture annonce en toute formalité que la cinquième Fête de la musique aura bien lieu. Qui plus est, il décide d'envoyer des lettres d'invitation partout où il le peut, selon le modèle de son prédécesseur.

Cependant, 1986 est une année spéciale pour une raison supplémentaire. C'est de nouveau l'année de la Coupe du monde de football, comme pour la première édition de la Fête de la musique en

1982. Au début de la soirée du 21 juin, à 19 heures, la France joue contre le Brésil pour le quart de finale. Après presque trois heures d'angoisse (le match s'est joué aux tirs au but), la France arrive à disqualifier le Brésil, le pays du football et de la fête par excellence. Les spectateurs du match sortent dans les rues où les concerts ont déjà commencé. Supporters et musiciens se reconnaissent mutuellement dans une envie commune de fête et s'unissent dans une frénésie collective en cette nuit d'été, qui en plus tombe un samedi.

Les festivités de la victoire sportive se mêlent à celles de la Fête de la musique jusqu'au matin. C'est un de ces moments que les individus sont tentés de qualifier de symboliques : avec son « gouvernement de droite » et sa « fête de gauche », ses musiciens amateurs et ses spectateurs mélomanes, mais surtout avec son équipe nationale de football, la France, plus fraternelle que jamais, décroche la coupe de l'exaltation collective et est sacrée patrie du football et de la fête. La « fierté nationale », qui, à bien des égards, n'est qu'un simple prétexte pour faire la fête²¹, arrive à traverser l'esprit de la Fête de la musique et à sceller sa physionomie.

« La France est-elle en train de se brésilianiser ? », demande le lendemain Serge July dans son éditorial de *Libération*, intitulé « Le nouveau 14 Juillet²² ». Après avoir constaté que ce « 21 juin » fut d'une manière imprévue une étonnante fête populaire, puisque la musique et le football se sont révélés plus puissants que l'armée conventionnelle et particulièrement efficaces pour le réveil d'un sentiment « patriotique », il va jusqu'à plaider en faveur de la substitution de la fête nationale du 14 Juillet par celle de la Fête de la musique.

L'édition de 1986 fut ainsi la première et la dernière Fête de la musique perçue, ressentie et décrite comme un « 14 Juillet », soit comme un grand « rendez-vous républicain ». Elle fut aussi la dernière organisée par Maurice Fleuret qui, quelques mois plus tard, fut conduit à démissionner.

L'année suivante la physionomie de la Fête change radicalement. La privatisation de la chaîne de télévision TF1 en 1987 (achetée par le groupe Bouygues) provoqua un changement dans la retransmission et la programmation des manifestations. Les entreprises privées ne se contentent plus d'apparaître sur le matériel de promotion, elles exigent des exclusivités et des retombées commerciales directes. Elles sont ainsi directement contactées pour sponsoriser les podiums du 21 juin. À l'aube des années 1990, la Fête de la musique est de plus en plus régie par la logique du marketing et utilisée pour le lancement et la promotion des tubes de l'été. Plutôt que de programmer la rediffusion de concerts en direct, les chaînes préfèrent présenter des morceaux de musique en play-back ou lancer des vidéo-clips de chansons qui feront date. Le cas de *La Lambada* est significatif. Elle a été produite et lancée par TF1 avec la sponsorship d'Orangina le 21 juin 1989²³. La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), qui avait accordé

depuis 1982 un traitement d'exception à la Fête de la musique, revendique maintenant que les artistes qui se produisent à la télévision soient payés par leurs sponsors.

Trente-sept ans plus tard, la Fête de la musique n'est toujours pas un jour chômé. Elle est pourtant fidèlement fêtée en France et aucun gouvernement n'a plus jamais remis en cause son existence. Sur les podiums de la place de la République se sont produits gratuitement les plus grands noms de la scène mondiale de la musique, comme The Cure, INXS ou Oasis. Le nom de la Fête de la musique demeure toujours inextricablement lié à celui de Jack Lang, si bien que toutes les villes qui décident de se joindre aux festivités en organisant leur propre Fête de la musique souhaitent qu'il se trouve à leurs côtés.

1. Emmanuelle Lallement, « Événements en ville, événements de ville : vers de nouvelles ritualités urbaines ? », *Communication et organisation*, vol. 32, n°2, 2007, p. 26-38.
2. Jean-Michel Helvig, et Jack Lang, *Demain comme hier. Conversations avec Jean-Michel Helvig*, Paris, Fayard, 2009, p. 104.
3. Esteban Buch, *La « Neuvième » de Beethoven*, Paris, Gallimard, 1999.
4. Jean-Michel Helvig, et Jack Lang, *Demain comme hier. Conversations avec Jean-Michel Helvig*, Paris, Fayard, 2009, pp. 135-136.
5. Anne Veitl et Noëmi Duchemin, *Maurice Fleuret : une politique démocratique de la musique, 1981-1986*, Paris, La Documentation française, 2000.
6. Laurent Martin, *Une vie entre culture et politique*, Paris, Éditions Complexe, 2008, p. 160.
7. Voir l'article « Musiques de nuits à Alziprato (Corse) », *L'Unité*, 23-29 juin 1978.
8. Claude Mollard, *La culture est un combat. Les années Lang-Mitterrand*, Paris, Puf, 2015, p. 387-389.
9. Margaret Gilbert, *Marcher ensemble. Essais sur les fondements des phénomènes collectifs*, Paris, Puf, 2003.
10. P. Thagard, « Faire de la recherche en collaboration », in A. Bouvier et B. Conein, *L'épistémologie sociale : Une théorie sociale de la connaissance*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales 2007, pp.165-190, p. 172.
11. Jean-Michel Djian, *21 juin. Le sacre musical des Français*, Paris, Le Seuil, 2011, p. 24.
12. André Larquié était conseiller spécial du cabinet.
13. Jean-Michel Djian, *op. cit.*, p. 24.
14. J.L., « Fête nationale le premier jour de l'été », *Le Monde*, 4 juin 1982.
15. J.L., « Fête nationale le premier jour de l'été », *Le Monde*, 4 juin 1982.
16. Catherine Humblot, « La Fête du 21 juin. Toute la France à la même heure », *Le Monde*, 21 juin 1982.
17. Voir J.-M. Durand-Souffland, « Kiosques, rock et beaux quartiers », *Le Monde*, 23 juin 1982.
18. Pierre-Éric Mounier-Kuhn, « Léotard / Villiers (ministère) », dans Emmanuel de Waresquiel, *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS Éditions, 2001.
19. Jean-Michel Djian, *op. cit.*, 2011, p. 92.
20. Jean-Michel Djian, *op. cit.*, 2011, p. 89.
21. Charitini Karakostaki, *La Volonté de fêter. Enregistrement sociologique de la fête grecque pendant le championnat européen de football*, mémoire de DEA, Paris, EHESS, 2005.
22. Serge July, « Le nouveau 14 Juillet », *Libération*, 23 juin 1986.
23. Voir « La Lambada, tube de l'été. Les ressorts d'une bonne affaire », *Le Monde*, 3 août 1989, et « La Lambada : l'histoire pas

si chaleureuse d'un tube de l'été », *L'Express*, 29 juillet 2013.